



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP LAGNY-SUR-MARNE
3 RUE DELAMBRE
77405 LAGNY SUR MARNE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 02 58 017 306 120

Référence de l'avis : 23 77 0120050 95

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

1 ALL CAMILLE COROT

77410 ANNET SUR MARNE

Numéro FIP : 770 61 80 9077829789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 06/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 77222

Vos contacts

 Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

 Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP LAGNY-SUR-MARNE
SAID LAGNY-SUR-MARNE
3 RUE DELAMBRE

77405 LAGNY SUR MARNE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

PATOUX STEPHANIE
1 ALL CAMILLE COROT
77410 ANNET SUR MARNE

Somme qu'il vous reste à payer

146,00 €

Cette somme sera prélevée le 25 septembre 2023.

Compte qui sera débité : FR76 1020 7001 502X XXXX XXX0 922
Identifiant de la banque : CCBPFRPPMTG
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050020B58J1G306620PAS1A23

La date du prélèvement se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2023.

Revenu fiscal de référence : 47 740

Nombre de parts : 3,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

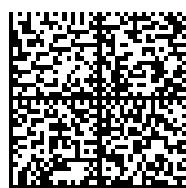
Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 02 58 017 306 120

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : PATOUX



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D		T		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
3				3,50

Détail des revenus

Salaires.....	Déclar. 1 41347	Enfant(1) 740	Total
Déduction 10% ou frais réels.....	- 4135	- 472	
Déduction minimale.....			
Pensions alimentaires perçues.....	11400		
Abattement spécial de 10%.....	- 1140		
Salaires, pensions, rentes nets.....	47472	268	47740

Revenu brut global.....

47740

Revenu imposable.....

47740

Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴
Décote.....

1102
- 334

Impôt avant réductions d'impôt.....

768

REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵

Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	3	489
Montant de la réduction d'impôt.....		
Total des réductions d'impôt ²⁰		- 489

Impôt total avant crédits d'impôt.....

279

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS

Montant déclaré	Montant retenu
Cotisations syndicales.....	75
Montant du crédit d'impôt calculé.....	
	- 50

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....

229

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :	229
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :	- 179
Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :	- 36
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :	+ 132

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Solde d'impôt sur les revenus 2022 : 146

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER 146

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵ 47740

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

	Déclar. 1
Plafond total de 2021.....	16253
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ouappelez le 0809 401 401](http://impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401)

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition 0,47%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2022 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.